

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

76012

Objet

Utilisation du reliquat
des crédits réservés
du Chapitre 945 -
Article 657 : Section
culturelle

DATE DE CONVOCATION

19 janvier 1976

DATE D'AFFICHAGE

19 janvier 1976

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
- 2. FEV. 1976
DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE
Art. 46 du C. A. M.

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante seize
le vingt trois janvier à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, BOUCHET,
DUFOUR, COLLE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, DCIREAU, LACHAUD, BEAUMONT,
DOMECQ, BOUCHET, Mme BIDEAU, MM. BARRIERE, PAPEAU, BOUTET, TAP,
Mme FAVIERE

formant la majorité des memores en exercice.

Représentés : MM. STIPAL par M. TETARD
DELAIR par Me DUFOUR

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTEAU, RIVIERE

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis de la Commission Municipale Culturelle

DECIDE :

- de répartir les 2 000 F non encore affectés sur le CHAPITRE
945 - 657 des crédits réservés, à l'A.P.M.C. (Association
pour une Maison de la Culture) pour une somme de 1 200 FR
et à la Société du Musée de ROYAN, pour une somme de 800 FR .

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



Ray TETARD